**-COMMUNIQUE DE PRESSE-**

 Paris, le 24 mars 2020

***Premiers signataires :*** *ACDL, AFOC, AFVS, AITEC, ATTAC, Bagagérue, CAL, CNAFAL, CGT, Collectif Logement Paris 14, Coordination nationale Pas Sans Nous, COPAF, CRLDHT, DAL, Femmes Egalité,FTCR, HALEM, Indecosa CGT, Paris VsBnB, Robin des Villes, Union Syndicale Solidaires, UTAC*

Nos organisations, en responsabilité face au contexte de pandémie mondiale, ont décidé :

* De reporter la journée du samedi 28 mars 2020, de manifestations européennes contre les expulsions, le logement cher, la spéculation et pour le droit au logement pour touTEs. Cette journée, une première historique, se déroulait dans un cadre européen avec plus de 20 pays impliqués dans la mobilisation, (communiqué ci-joint).
* De transmettre un courrier au ministre du logement, M. Denormandie détaillant ces mesures à mettre en œuvre. C’est chose faite depuis vendredi 20 mars au soir (courrier ci-joint).
* De lancer, avec des militantEs, des artistes et personnalités et des mal-logés et sans logis impactés la pétition "SOS Sans logis, mal logés, locataires" lundi 23 mars, pour exiger la mise en œuvre de ces mesures d’urgence. [Voir la pétition](http://chng.it/nFwFVCLkh5).

Nous sommes pleinement vigilants et mobilisés sur le sort fait aux plus précaires, mal logés, aux sans-abris mais aussi sur les difficultés que vont rencontrer les locataires et les accédants à la propriété pour faire face à l’échéance du loyer ou de la traite à la fin du mois. D’ores et déjà, beaucoup d’entre nous ont reçu la quittance, et s’angoissent de ne pouvoir la régler après avoir été mis au chômage technique.

C’est le sens de cette interpellation du ministre du logement M. Denormandie, sur nos revendications et les carences du projet de loi soumis les 19 et 20 mars au Sénat et à l’Assemblée Nationale, pour laquelle nous attendons des réponses et mesures précises.

C'est pourquoi, faute de mesures concrètes et efficaces du gouvernement, la mobilisation et les initiatives vont se poursuivre.

Par ailleurs, un 1er « raffut aux fenêtres pour les sans-logis, les mal-logés et les locataires », est organisé le 28 mars à 18h. En effet, ils sont plus exposés à l’épidémie et à ses conséquences économiques. Il est exigé notamment la réquisition des logements vacants et logements Airbnb & Co, et hôtels vacants, ainsi qu’un moratoire sur les loyers, et les factures d’énergie (visuel ci-joint).